

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 JUIN 2015
(suivant les articles L.121.9 et L.121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

MERCREDI 03 JUIN 2015
à 20 heures 30
salle ruelle aux Loups

Fait à Germigny-L'Evêque le 27 Mai 2015

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 09 Avril 2015

- 1) Révision du tarif cantine,
- 2) Révision du tarif accueil périscolaire,
- 3) Révision du tarif centre de loisirs
- 4) Révision du tarif études surveillées,
- 5) Approbation du règlement de la cantine,
- 6) Approbation du règlement des études surveillées,
- 7) Approbation du règlement de la garderie et du centre de loisirs,
- 8) Demande de subvention association « les Anciennes Mécaniques en Ballade »,
- 9) Délibération modificative budget assainissement,
- 10) Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétence (conformément à l'article L.2122-22 du CGCT),
- 11) Questions diverses

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

L'an deux mille quinze,

le MERCREDI 03 JUIN 2015 à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
27 MAI 2015

Etaient Présents :

Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline - **BRIAND** Alain - **CHATEAU** Andrée - **CASCALES** Rodolphe - **MARIOT** Céline - **HELM** Philippe - **DUBREUIL** Joëlle - **SCANZAROLI** Jean-Luc - **SCIPION** Florence - **WURTZ** Séverine - **KACZOROWSKI** Richard - **RISPINCELLE** Josiane, **ROUILLON** Katherine - **PICHAVANT** Valérie -

Absent excusé et représenté : **MONTAGNON** Dominique représenté par **SCANZAROLI** Jean-Luc

Secrétaire : Andrée **CHATEAU**

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire :

1) Révision du tarif CANTINE

Le conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'augmenter le tarif du repas de cantine de 0,10 €, soit un prix de repas à 3,80 euros et de pratiquer un abattement de 50 % pour le troisième enfant et les suivants.

2) Révision du tarif ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les tarifs suivants :

Matin : 2.50 € (forfait)

Après-midi : 16h à 18h : 3.00 €

18h à 19h : 1.80 €

3) Révision du tarif CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les tarifs suivants :

Les mercredis :

- 11h30 à 14h avec repas : 6.00 €
- 11h30 à 19h avec repas : 12.30 €
- 13h30 à 19h sans repas : 9.00 €

Les périodes de vacances (applicable dès le mois de juillet 2015) :

- journée complète : 18.80 € (de 7h30 à 18h30)
- Forfait une semaine : 65 €

(réduction centre de loisirs de 50 % à partir du 3^{ème} enfant)

4) Révision du tarif ETUDES SURVEILLEES

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les tarifs suivants :

- De 16h à 16h30 : 0.50 €

De 16h00 à 18h : 3 €

Si garderie de 18h à 19h après les études surveillées + 1.80 €

5) Approbation du règlement de la cantine

Après lecture, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur de la cantine applicable à la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter à l'**unanimité**, ledit règlement.

6) Approbation du règlement des études surveillées

Après lecture, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur des études surveillées applicable à la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'adopter **à l'unanimité**, ledit règlement.

7) Approbation du règlement de la garderie et du centre de loisirs

Après lecture, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur de la garderie et du centre de loisirs applicable à la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ledit règlement.

8) Demande de subvention Association Anciennes Mécaniques en Ballade

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande du Président de l'association « les Anciennes Mécaniques en Ballade » qui sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle pour une aide au financement de la restauration d'un véhicule ancien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de verser une subvention d'un montant de 500,00€.

9) Délibération modificative budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité**, Mme le Maire, à effectuer un virement entre les comptes suivants :

- compte 023 (virement à la section d'investissement) moins 100.00 €,
- compte 615 (entretien et réparations) plus 100.00 €.

(Suite à une erreur dans le virement de section à section du budget assainissement)

10) Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétence (conformément à l'article L.2122-22 du CGCT)

Espaces verts et aménagements urbains :

- Arche d'entrée de village 2 858, 71 euros TTC
- Tonne à eau (non encore livrée) pour un prix de 3 993,60 euros TTC.
- Deux réserves à eau (200 litres) à installer dans le cimetière pour une meilleure desserte de l'eau pour un prix de 59 euros TTC pièce.
- Vestiaires pour les cantonniers 342 euros TTC
- Un miroir routier 565,68 euros TTC

Mobiliers et aménagement mairie :

- Une armoire forte 3 420 euros TTC
- Deux chaises médaillon pour les mariages 138 euros TTC
- Pupitre 313,20 euros TTC
- Parquet salle des mariages 2 160 euros TTC
- Parquet couloir d'accès salle des mariages 675 euros TTC

Ecole :

Signature du devis pour l'achat des rideaux occultants et ignifugés (classé M1) pour les classes pour un montant de 8 173,20 euros TTC.

Travaux :

- Aménagement de l'allée des Noyers :

Mission de maîtrise d'œuvre :

Un appel public à la concurrence a été publié sur le site e-marchés publics le 11 février 2015. La date de réception des offres était fixée au 11 mars 2015 à 12 H. Dix candidats ont présenté une offre. Après analyse des offres, le marché a été confié à la société SEMAF pour un prix de 12 999,99 euros TTC

Frais de géomètre topographe : 3000 euros TTC

Diagnostic amiante obligatoire : 1 514,40 euros TTC

- Stationnement et circulation rue Saint Fiacre :

Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet CERAMO pour un prix de 2208 euros TTC pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une offre de stationnement rue Saint Fiacre.

- Agenda d'accessibilité :

Deux marchés ont été signés avec la société QCS Services pour :

- la réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapé pour quatre bâtiments ERP (mairie, ancienne salle des fêtes, église, école) et l'accompagnement pour la réalisation de l'agenda - Coût 2 520 euros TTC
- la réalisation d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour un prix de 840 euros TTC. Le cheminement à réaliser qui doit relier les principaux bâtiments ERP de la commune est le suivant : allée de l'Eglise, allée Bossuet et allée des Noyers, soit environ 1 km de voiries.

Elaboration du PLU :

- Un appel public à la concurrence a été publié sur le site e-marchés publics le 28 janvier 2015. La date de réception des offres était fixée au 25 février 2015 à 12 H. Neuf candidats ont présenté une offre. Après analyse des offres, le marché a été confié à la société CDHU 11 rue Georges Pargeas à Troyes pour un prix de 25 140 euros TTC avec une option pour l'évaluation environnementale de 3 720 euros TTC.

11) pas de questions diverses :

- Madame Le Maire rappelle aux membres de la commission élaboration du Plan Local d'Urbanisme que la réunion de présentation du diagnostic du P.L.U. aux Personnes Publiques Associées aura lieu le 24 juin 2015 à 14h à la mairie.

Fin du conseil à 21h10